

SIAEPA du Crevon

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Synthèse des activités 2020

Présentation du Service

Le SIAEPA du Crevon est issu de la fusion de trois syndicats : Préaux, Catenay et la Faribole. Pour les syndicats de Préaux et de la Faribole, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) était géré par la Communauté de Communes du Plateau de Martainville qui l'a créé par délibération en date du 12 avril 2005. Le SIAEPA du Crevon a repris la compétence au 1^{er} janvier 2014. Pour le syndicat de Catenay, le SPANC était géré par un prestataire (Veolia Eau) jusqu'au 31 août 2015, puis repris en régie à partir du 1^{er} septembre. Le nombre d'installation adhérente au SPANC est de 1964. L'ensemble des missions du SPANC est prise en charge sous forme d'une redevance de fonctionnement qui est de 38,5€TTC/an/abonné SPANC.

Contrôle des installations neuves

Instruction des documents d'urbanisme :

- CU et DP : 37 dossiers en 2020
- PC et DP : 59 dossiers en 2020

Contrôle de réalisation :

- Sous maîtrise d'ouvrage privée : 15 avis rendus

Contrôle périodique de bon fonctionnement

95 installations ont été contrôlées en 2020, la qualification de ces installations est la suivante :

- 34% conforme à l'arrêté du 27 avril 2012
- 44% non-conforme car incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant un dysfonctionnement majeur
- 13% non-conforme avec danger pour la santé des personnes
- 9% défaut d'installation non-respect de l'article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique

Entretien des installations

Le SIAEPA du Crevon a mis en place un nouveau marché d'entretien depuis le 1^{er} janvier 2018, pour toutes les installations d'assainissement non collectif.

11 vidanges ont été réalisées en 2020 soit 220 depuis la mise en place de cette prestation.

Qualification des contrôles périodiques de bon fonctionnement – année 2020

	conforme à l'arrêté du 27 avril 2012 ou ne présentant pas de défaut ou nécessitant des améliorations		non-conforme car incomplète ou significativement sous-dimensionné ou présentant un dysfonctionnement majeur		non-conforme avec risque environnemental avéré		non-conforme avec danger pour la santé des personnes		Défaut d'installation non respect de l'article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique		Nombre de visites réalisées
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Auzouville sur Ry	5	38	7	54	0	0	0	0	1	8	13
Blainville Crevon	2	40	1	20	0	0	1	20	1	20	5
Bois d'Ennebourg	2	67	0	0	0	0	1	33	0	0	3
Bois l'Evêque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Boissay	0	0	1	100	0	0	0	0	0	0	1
Bosc Roger sur Buchy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catenay	1	100	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Elbeuf sur Andelle	10	36	16	57	0	0	2	7	0	0	28
Ernemont sur Buchy	1	50	1	50	0	0	0	0	0	0	2
Estoutville Ecalles Buchy	0	0	0	0	0	0	0	0	1	100	1
Fresne le Plan	3	50	2	33	0	0	0	0	1	17	6
Grainville sur Ry	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Héronnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	2	100	2
La Vieux Rue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Héron	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Martainville Epreville	0	0	1	100	0	0	0	0	0	0	1
Mesnil Raoul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Morgny la Pommeraye	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Préaux	1	14	0	0	0	0	6	86	0	0	7
Ry	1	100	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Saint Aignan sur Ry	4	24	11	65	0	0	1	6	1	6	17
Saint Denis le Thiboult	0	0	1	50	0	0	0	0	1	50	2
Sainte Croix sur Buchy	2	67	0	0	0	0	0	0	1	33	3
Saint Germain des Essourts	0	0	1	50	0	0	1	50	0	0	2
Servaville Salmonville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	32	34	42	44	0	0	12	13	9	9	95

